

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/12/2024 - 46047 - 2007 B 03709 - 500 564 885 - 33 PREST

**Experts-Comptables
Commissaires aux comptes**

José ARNOUX
Pauline DAVANZO
Urielle GUEGAN
Olivier LASSIBILLE
Guillaume UFFERTE

Experts-Comptables

Sarah CRUZ
Julie PRUNIERES
Julie ZEDDE

SAS 33PREST

7 ALLEE DES BECASSES

33260 LA TESTE DE BUCH

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



ANDERNOS

7, avenue Gutenberg
33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél. 05 56 82 49 07
a3c.andernos@a3caudit.com

CENON

17, rue Aristide Briand
33150 CENON
Tél. 05 56 40 17 89
a3c.cenon@a3caudit.com

LANGON

ZI Dûmes - 5, rue Condorcet
33210 LANGON
Tél. 05 56 63 45 14
a3c.sud-gironde@a3caudit.com

MERIGNAC

9, impasse Jules Hetzel
33700 MERIGNAC
Tél. 05 57 22 21 45
a3c.merignac@a3caudit.com

PORTETS

2 bis, rue du Mirail
33640 PORTETS
Tél. 05 33 09 25 95
a3c.portets@a3caudit.com

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	74 742	32 668	42 074	54 917
Autres immobilisations corporelles	214 895	102 217	112 678	56 527
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 475		2 475	
ACTIF IMMOBILISÉ	292 112	134 885	157 227	111 444
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	25 000		25 000	
Créances				
Clients et comptes rattachés	70 379		70 379	273 624
Autres	54 661		54 661	85 764
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	776 739		776 739	516 570
Charges constatées d'avance	2 863		2 863	3 344
ACTIF CIRCULANT	929 642		929 642	879 303
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 221 754	134 885	1 086 869	990 747

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 7 600	7 600	7 600
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	760	760
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	688 300	578 459
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	98 137	109 841
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	794 797	696 660
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Auprès des établissements de crédit	93 974	72 833
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	64	64
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	133 972	138 558
Dettes :		
- Fiscales et sociales	60 031	81 172
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 032	1 460
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	292 073	294 087
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 086 869	990 747

33 PREST
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 7 Allée des Bécasses
Cazaux
33260 LA TESTE DE BUCH
500 564 885 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 98 137 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	98 137 euros
Auquel s'ajoute	
Un prélèvement sur le compte « Autres réserves » à hauteur de	401 863 euros
Les sommes distribuables	
s'élevant ainsi à	500 000 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	500 000 euros
Soit 657,89 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social au mois de novembre 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 300 000 euros, soit 394,74 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Certifié conforme
Le Président

